

# Bilan PSE

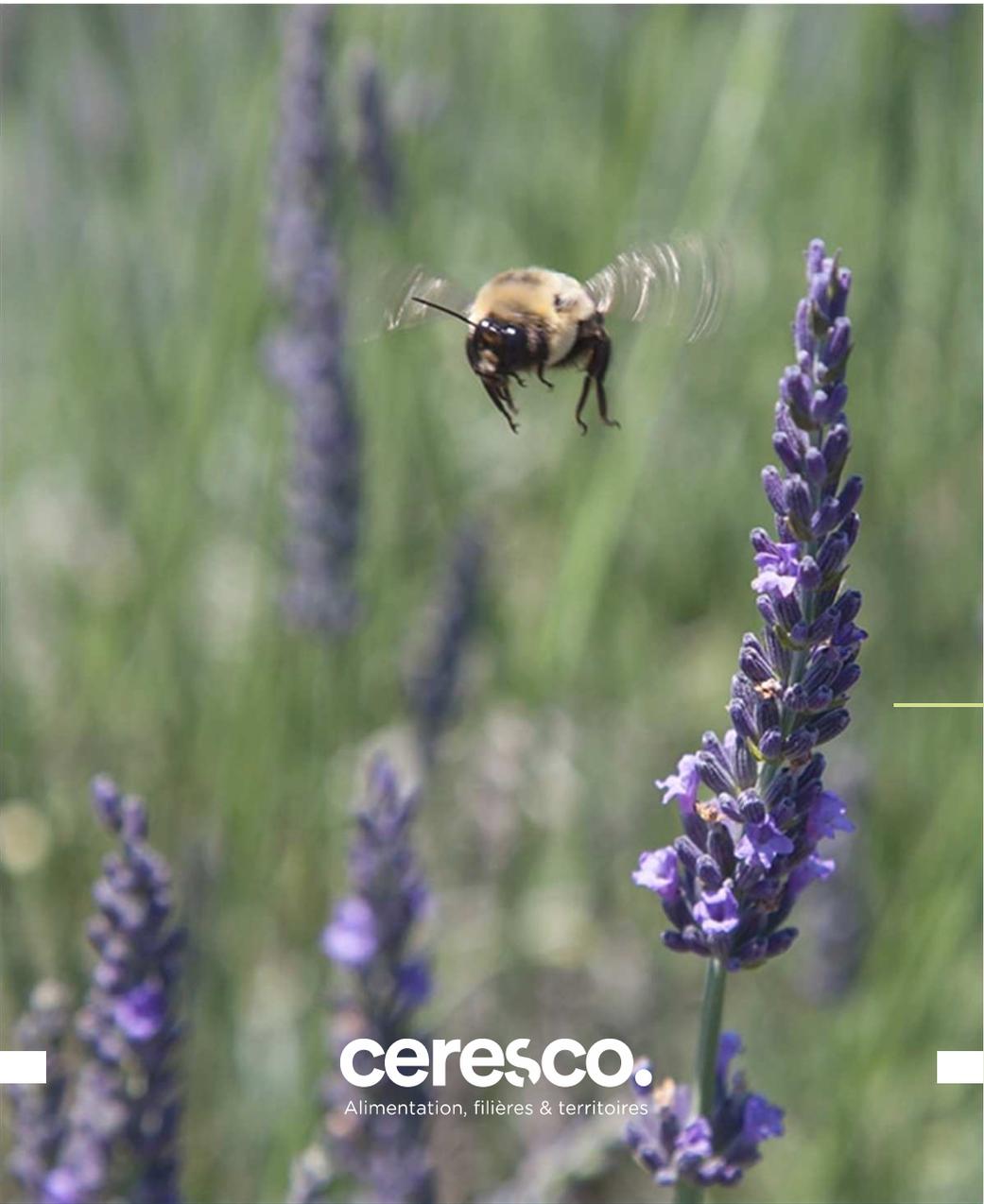
—  
Marine Gratecap, Ceresco

Journée d'échanges techniques

**Leviers économiques  
pour la transition  
agroécologique**

26 Novembre 2024 – La Défense





**ceresco.**

Alimentation, filières & territoires



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PSE MTECT 2023 : FOCUS AAC

**Éléments tirés de l'évaluation nationale 2023**

*26 novembre 2024*

## CONTACTS :

Marine GRATECAP, [marine.gratecap@ceresco.fr](mailto:marine.gratecap@ceresco.fr)

Claire-Marie LUITAUD, [claire-marie.luitaud@ceresco.fr](mailto:claire-marie.luitaud@ceresco.fr)



**01**

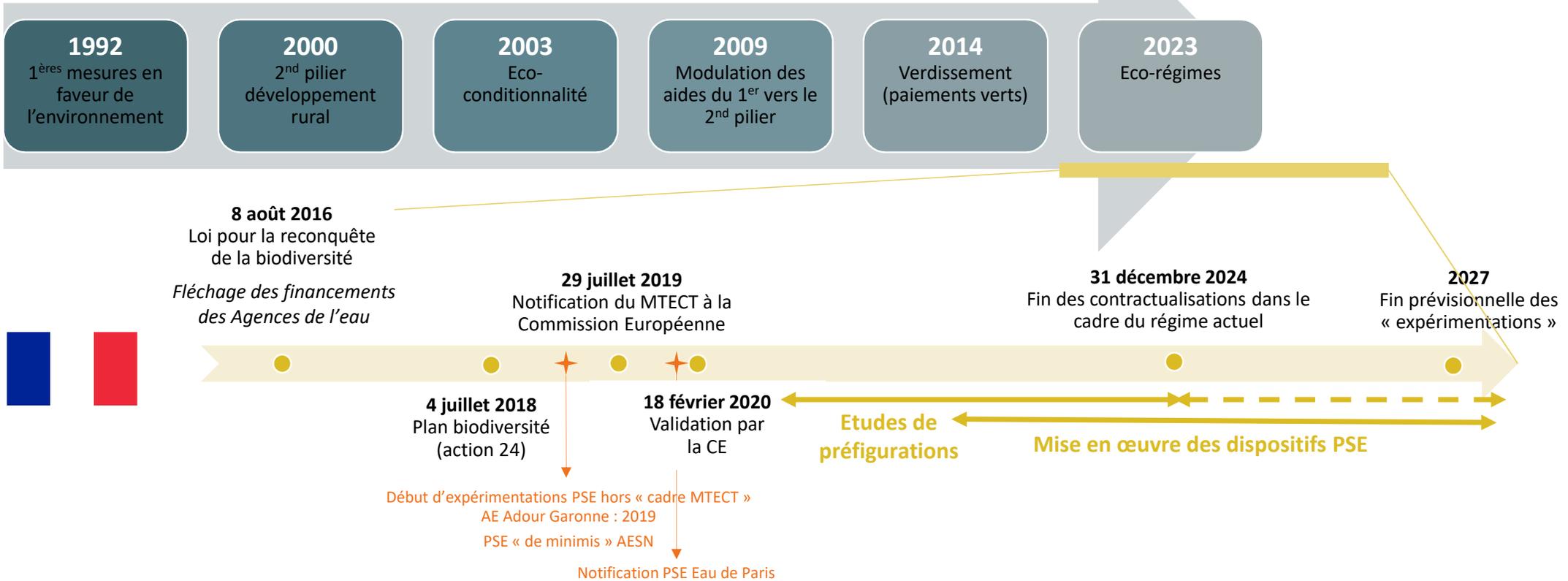
---

# **PRÉAMBULE**

# Les régimes des Paiements pour Service Environnemental



## POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE



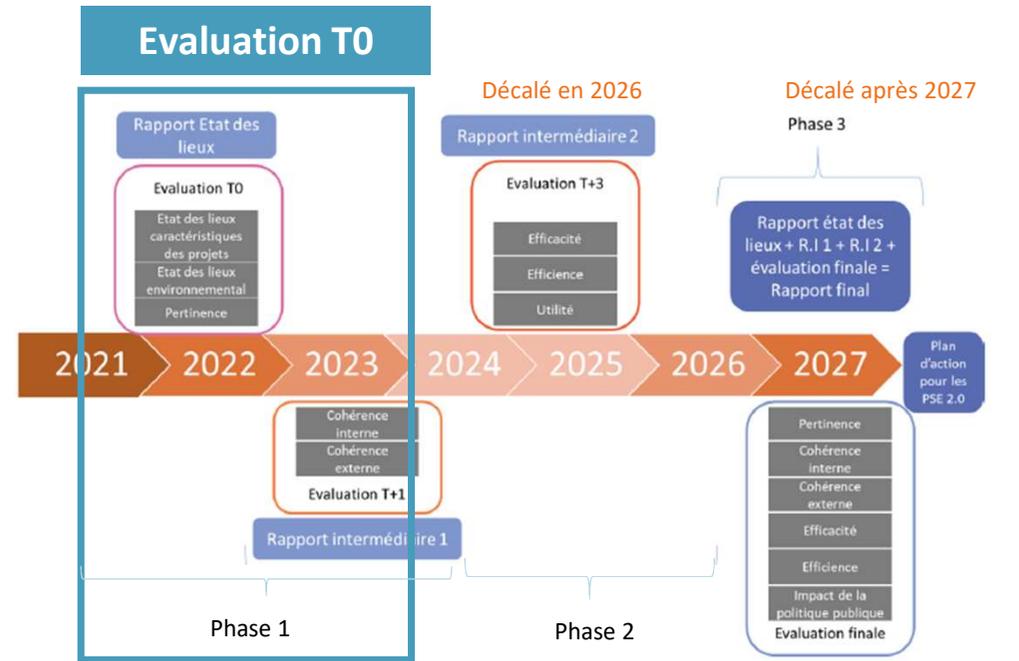
# Cadre de l'évaluation

- **L'évaluation T0 des PSE dans le cadre du régime MTECT :**

- › Phase 1 de l'évaluation, réalisée en 2023
- › Etat des lieux des PSE et caractéristiques des projets
- › Etat des lieux environnemental T0 
- › Méthodologie de l'évaluation et référentiel évaluatif
- › Evaluation de la pertinence : pertinence environnementale et attractivité du dispositif (pour les porteurs de projet d'une part, et pour les agriculteurs d'autre part)
- › Efficacité et efficience pressentie seulement

- **Cette évaluation T0 n'est pas :**

- › Une évaluation de chaque projet PSE individuellement
- › Une évaluation de la stratégie d'action des agences de l'eau
- › Une évaluation de l'outil PSE dans les démarches captages



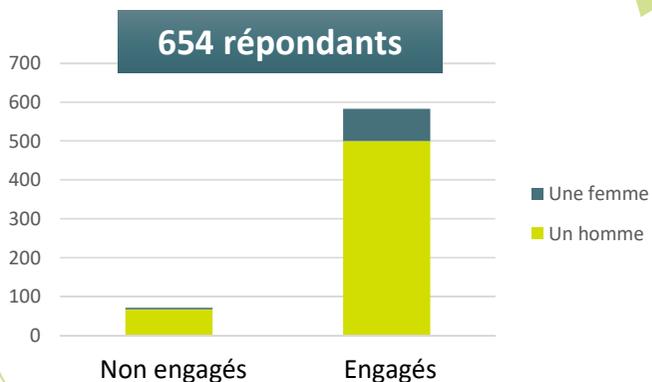
Calendrier évaluation PSE MTECT

# Consultation des parties prenantes et données mobilisées

## ENTRETIENS RESSOURCES – 22

- MTECT – DEB – CGDD
  - 6 Agences de l'Eau
  - MASA, Les chambres d'Agriculture
  - AFAC
  - Commission Européenne DG AGRI
  - INRAE
  - AESN
  - CGDD
- Experts de l'évaluation**

## ENQUÊTE AGRICULTEURS – 1



## ENTRETIENS PORTEURS DE PROJET – 22

- ★ Projet PSE en cours
- ★ Projet PSE abandonné
- ★ Projet hors MTECT

- AEAP**
- PNR Cape et Marais d'Opale

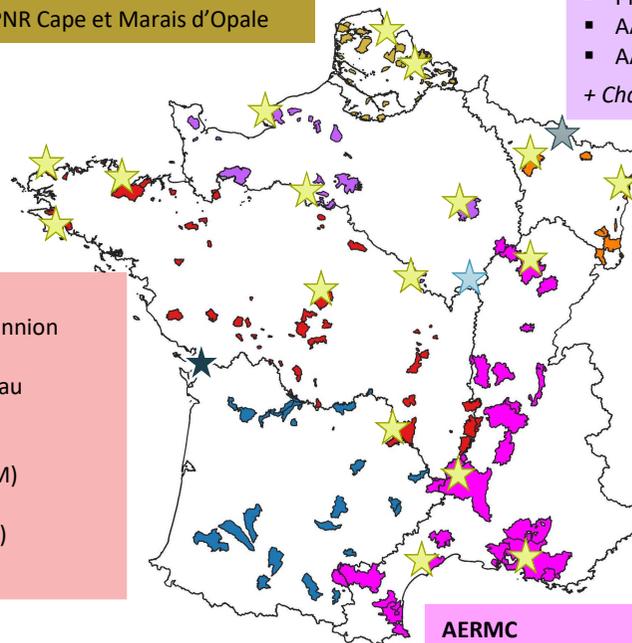
- AELB**
- PSE légumes (BV Horn + Lannion Trégor)
  - Baie de la Forêt (Concarneau Cornouaille Agglo)
  - Eau du Pays de Saint-Malo
  - AAC de la Colmont (SENOM)
  - BV Alagnon (SIGAL)
  - AAC Fleury (Grand Poitiers)
- + PNR Marais Poitevin

*Hors AEAG – évaluation en cours à l'échelle du bassin*

- AESN**
- AAC Nord Nièvre (Clamecy)
  - PNR Forêt d'Orient
  - AAC Vert en Drouais (CA Dreux)
  - AAC Héricourt en Caux (SMEACC)
- + Chambre Côte d'Or

- AERM**
- AAC d'Hilsenheim (SDEA)
  - AAC de la Bande Rhénane Nord (SDEA)
  - Rupt de Mad (SERM)
- + Bassin versant des 3 Niefs

- AERMC**
- Sète Agglopôle Méditerranée
  - PETR du Pays Graylois
  - SIRRA
  - PNR Sainte Baume

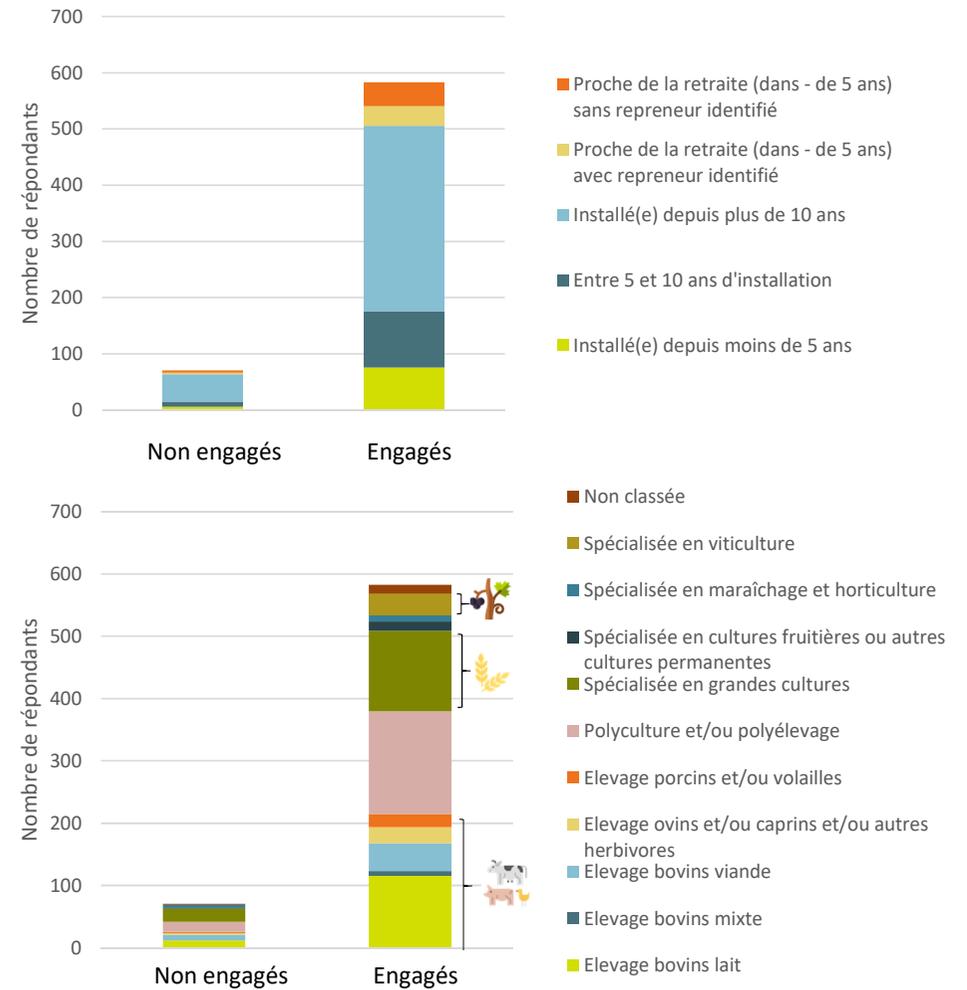
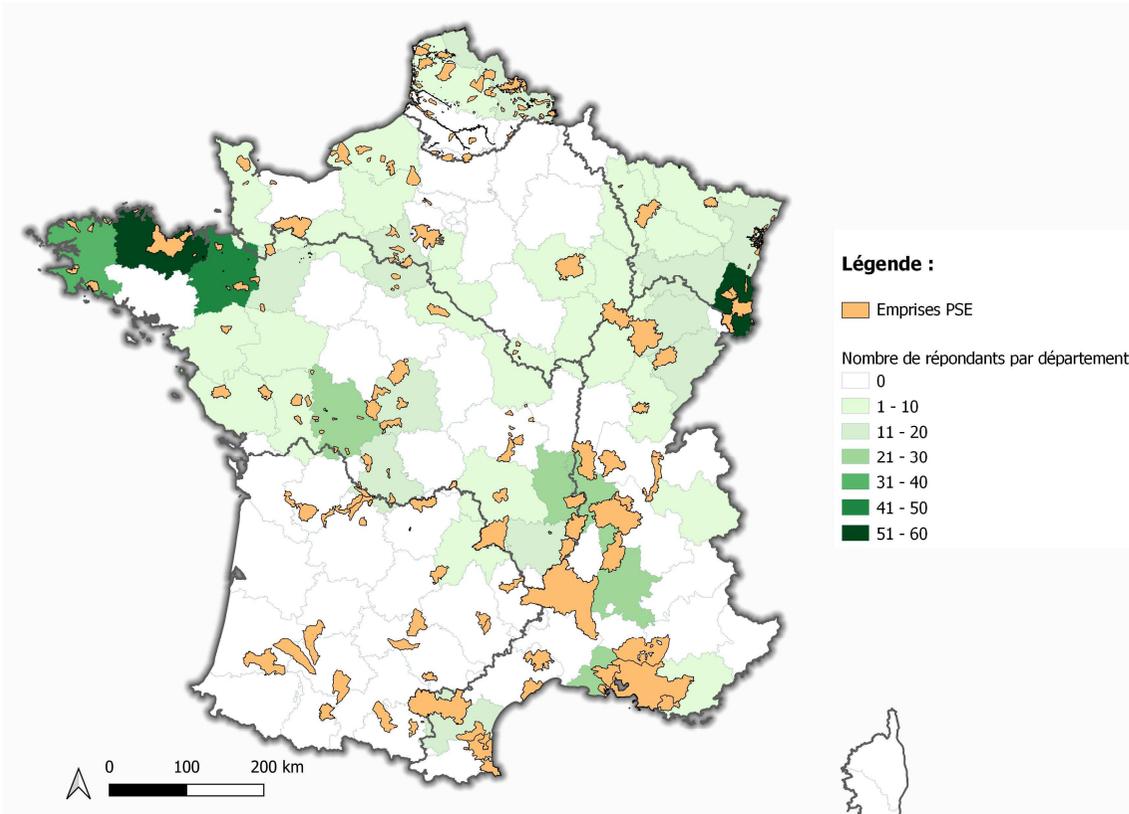


**+ BDD PROJETS PSE + EXPORT PSE ENVIRONNEMENT + RPG 2021 NIVEAU 2**

# Consultation des bénéficiaires

654 répondants dont 583 engagés dans un PSE

583 sur 3 041 exploitations engagées → 19%



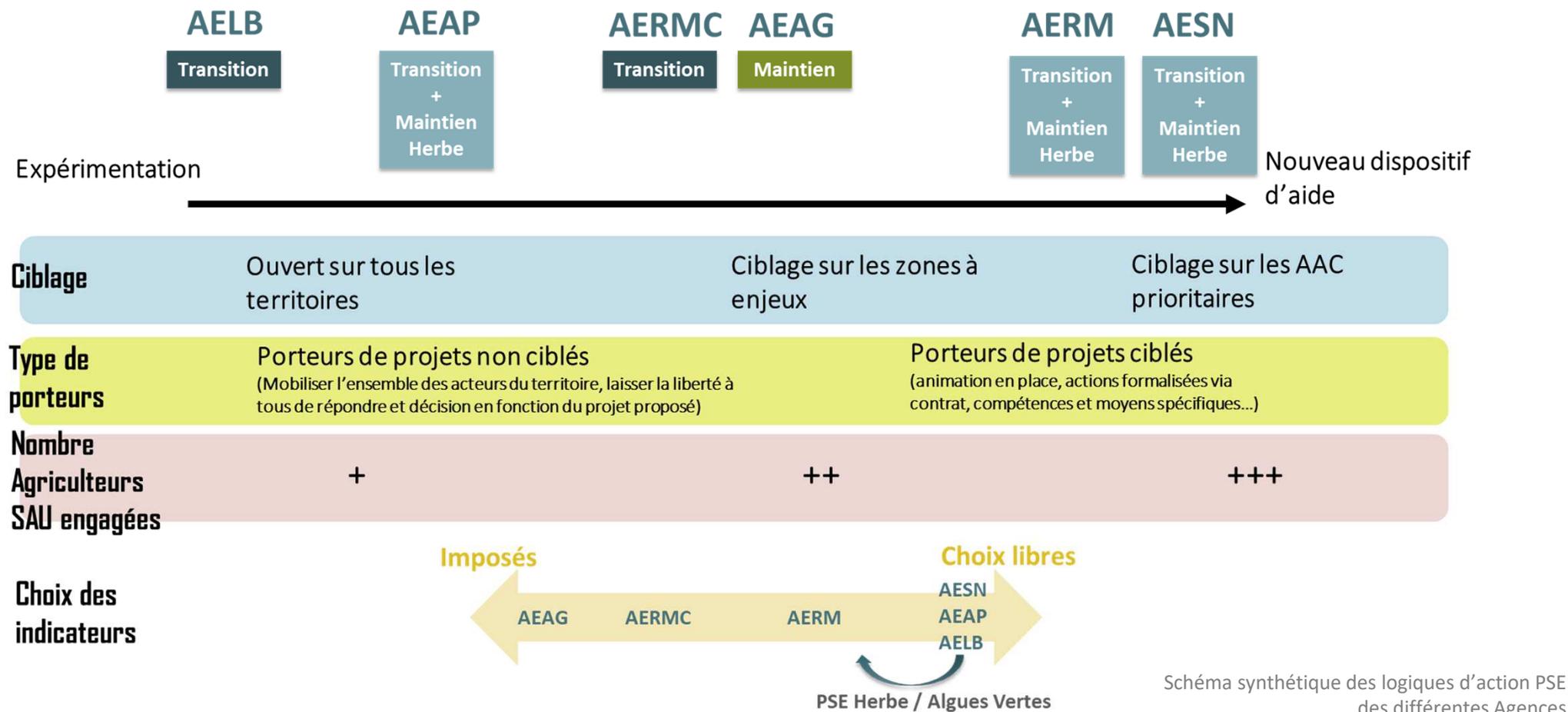


**02**

**RESULTATS  
PRINCIPAUX DE  
L'EVALUATION 2023**

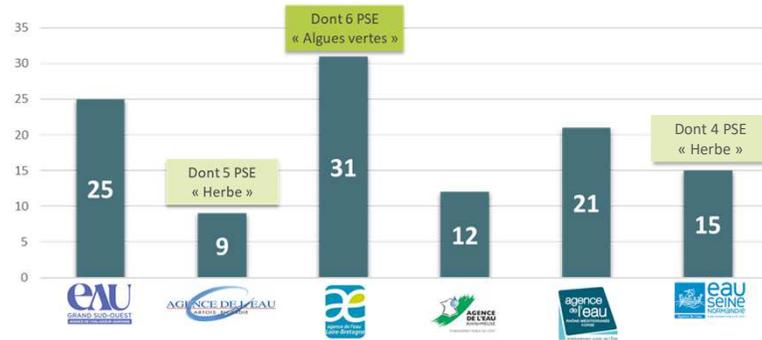
# Des stratégies différentes selon les agences de l'eau

- Le PSE est intégré dans les logiques d'action des agences de différentes façons :

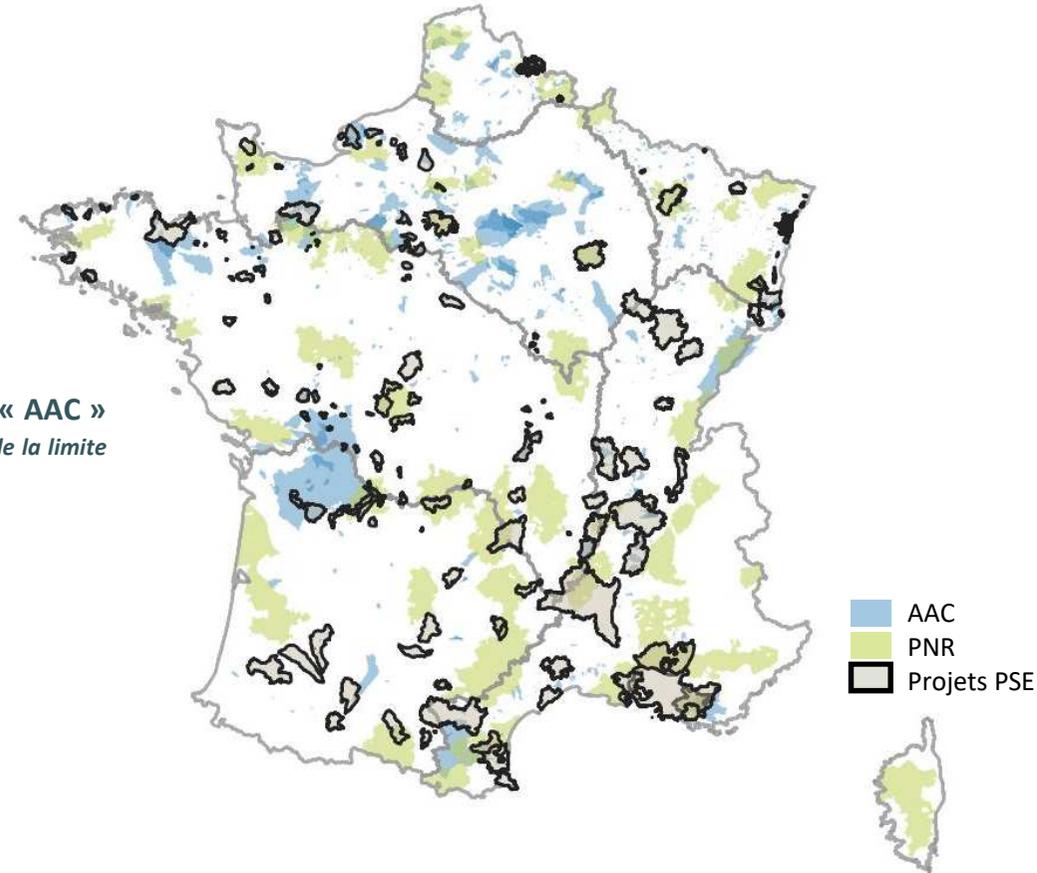
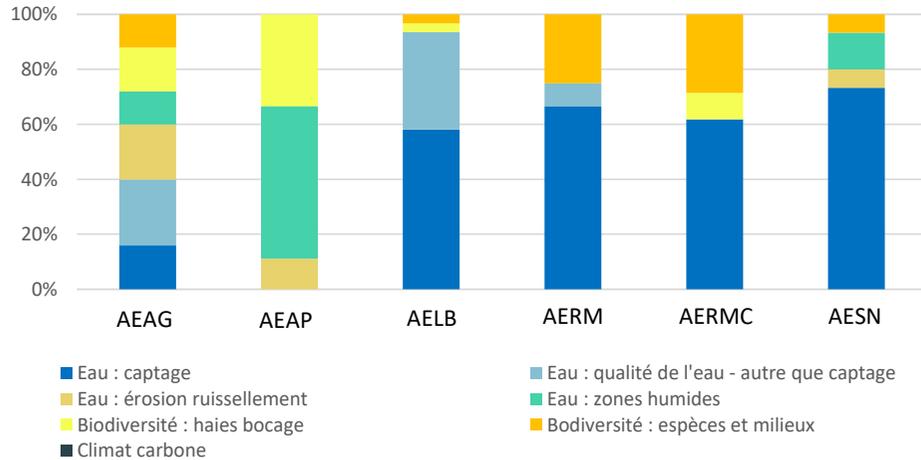


# Quel degré de prise en main par les territoires ?

- **113** projets\* sur les 6 bassins en France métropolitaine



- **54** projets dont l'enjeu principal déclaré est l'enjeu Eau « captage » = PSE « AAC »  
(des emprises PSE qui peuvent être décorrélées des zones à enjeu -> ex : emprise PSE sur l'ensemble de la limite administrative du porteur de projet)



\*Projets issus du dispositif MTECT notifié en février 2020. Projets engagés financièrement par les Agences de l'eau avant le 31/12/2022 → des engagements entre 2019 et 2022

# Qui sont ces porteurs de projet ?

- **107\*** porteurs de projet au total

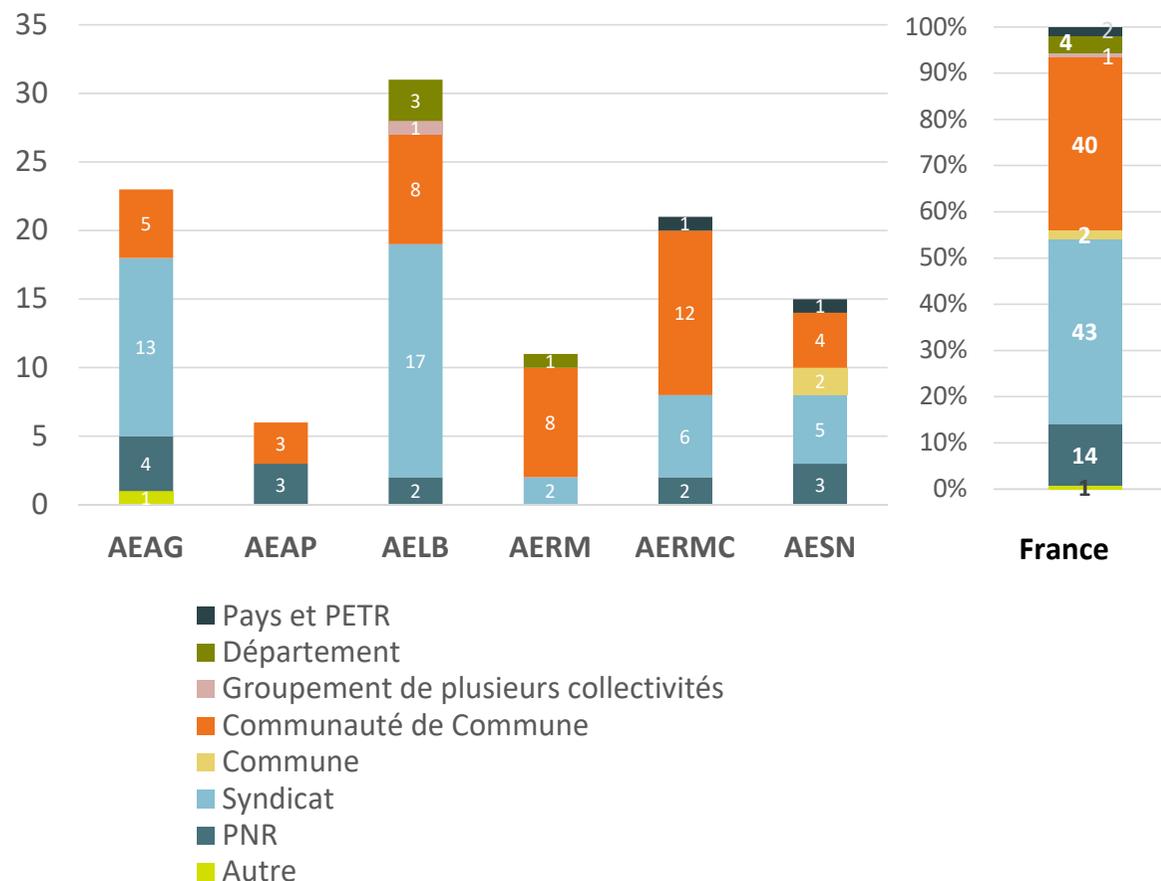
- Une majorité de syndicats (40%), interco (37%), et PNR (13%)
- Une diversité plus marquée sur AELB et AESN
- Aucun syndicat d'eau sur AEAP

- **Cas particuliers identifiés lors des entretiens**

- Un **regroupement** de 2 CC + syndicat d'eau (projet PSE légumes Bretagne)
- **Porteur non public** (ex. association AREMIP – CdA65) : possible car paiement des PSE gérés par l'AEAG directement
- Un manque de **compétences agricoles** identifiés pour certains porteurs (ex. syndicats de rivière : abandon EPAGE des Eaux Vives des 3Nied)
- Des risques de difficulté pour la **gestion financière** : PETR/Pays

- **Cas des entreprises privées** : réalisent les études, animent mais ne portent pas de projet directement (obligation porteur public)

- **Partenaires identifiés** : partenaires variés (base de données non exhaustive et homogène) → chambres d'agriculture, CIVAM, GAB, associations, entreprises de l'eau (ex. Véolia), coopératives agricoles...



\*Projets issus du dispositif MTECT notifié en février 2020. Projets engagés financièrement par les Agences de l'eau avant le 31/12/2022 → des engagements entre 2019 et 2022

# La mobilisation des exploitations dans les PSE MTECT en France Métropolitaine



## Nombre d'exploitations

Au total : **3 041\*** exploitations engagées

- Dont **1 534 engagés sur les projets PSE « AAC » (50%)**
- Entre 1 et 159 exploitations par projet
- Des projets avec plus de 80% des exploitants engagés

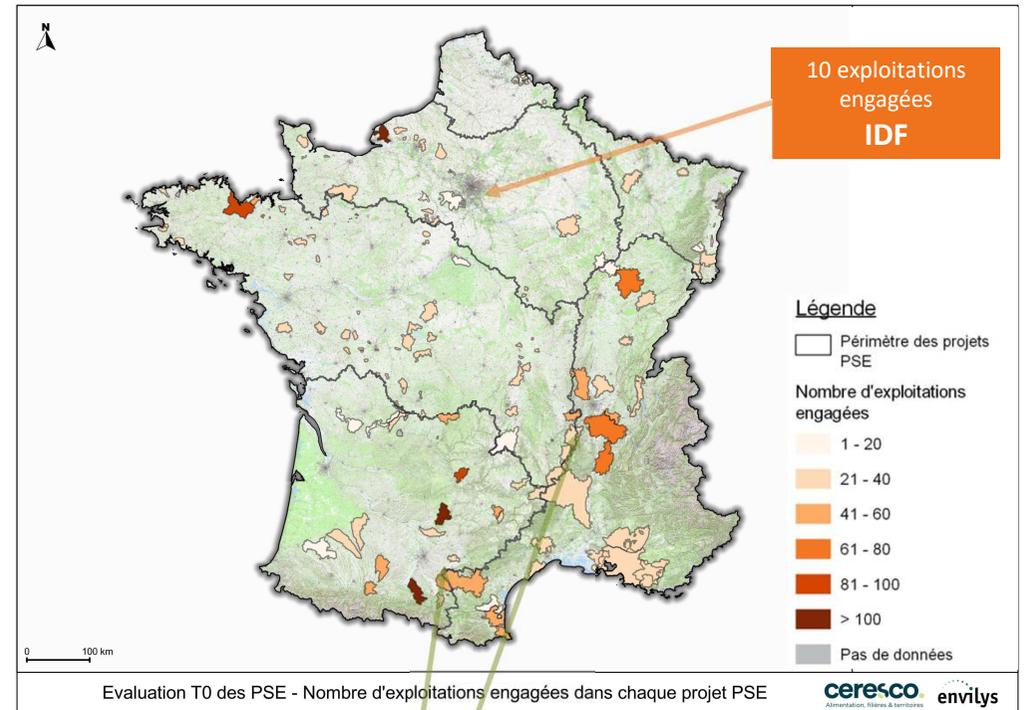
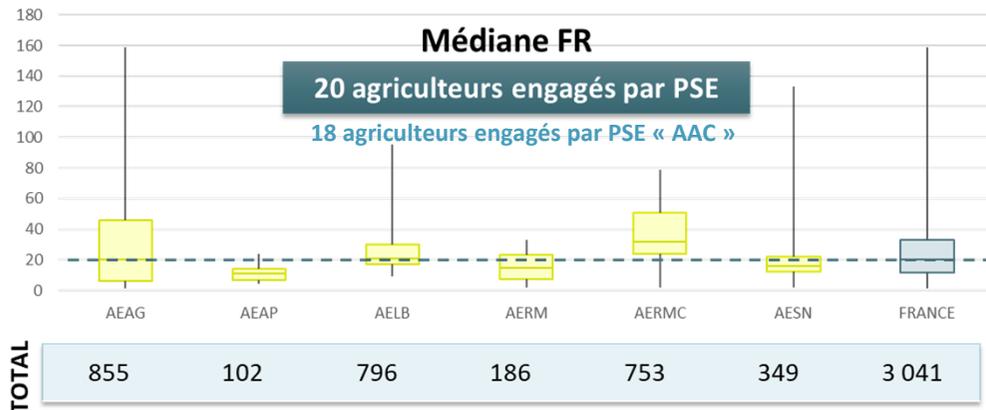
### Niveau de représentativité

- 390 000 exploitations déclarées en Fr Métropolitaine (RGA 2020) → **~1%**
- Total MAEC yc AB (2021) : 60 923 exploitations (16%)

2 régions présentant le plus d'exploitations engagées

Des territoires < 10 agris engagés

Dispersion de la taille des projets (nombre d'exploitations) par bassin



Evaluation T0 des PSE - Nombre d'exploitations engagées dans chaque projet PSE

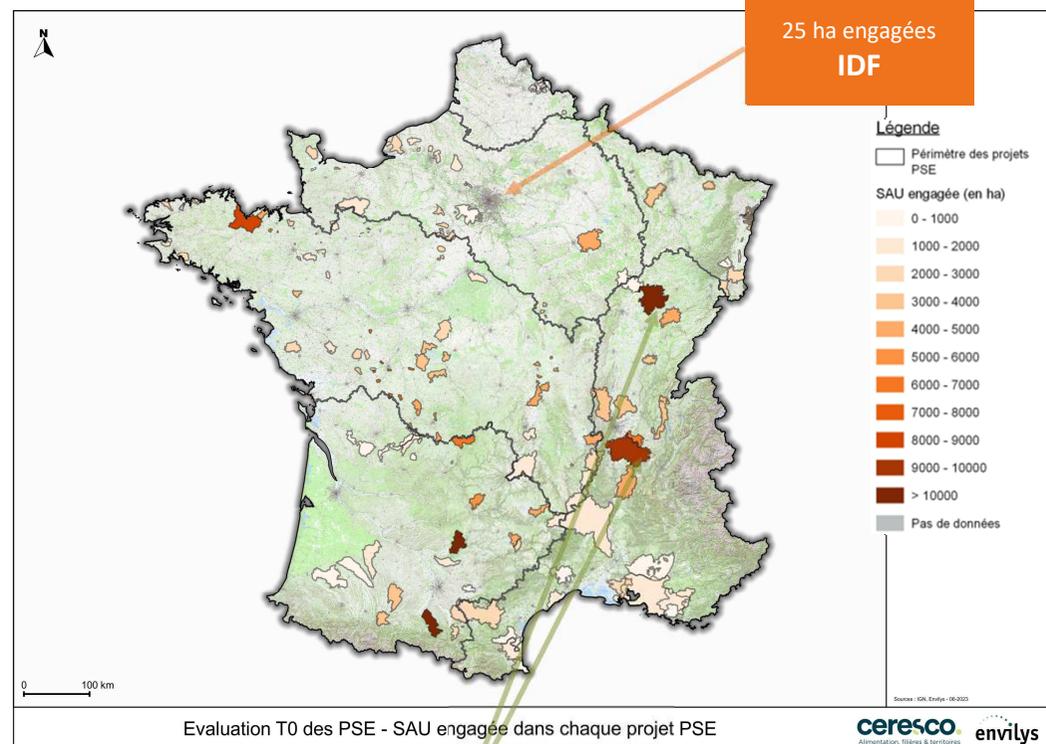
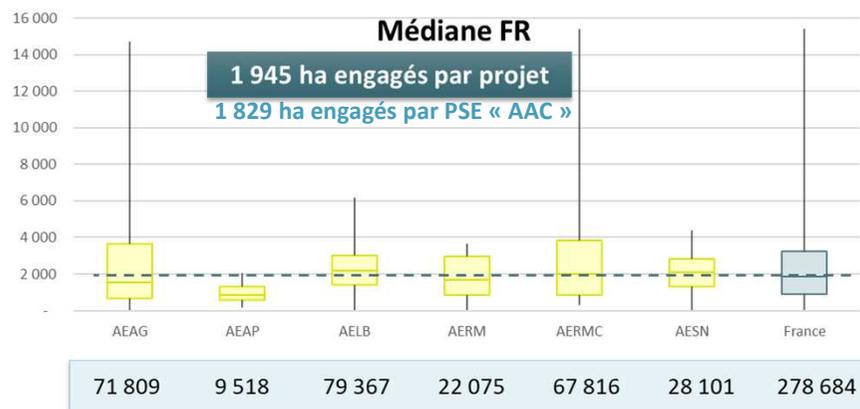
# La mobilisation des exploitations dans les PSE MTECT en France Métropolitaine



## Surface (SAU)

- Au total : **278 684\*** ha de surfaces engagées
  - **146 296 ha de surfaces engagées sur les PSE « AAC » (52%)**
  - De 5 à 15 408 ha engagés par projet (*les données de surfaces engagées ne sont pas homogènes d'un projet à l'autre – SAU sur zone à enjeu VS SAU totale de l'exploitation*)
- Niveau de représentativité
  - 27 M ha de SAU en France → **1%** de la SAU concernée par un PSE
  - Entre 1 et 2% de la SAU engagée par bassin
  - 1,6 M ha de SAU en MAEC (hors CAB et MAB en 2020 → **5,6%** de la SAU)

### Dispersion de la taille des projets en surfaces engagées



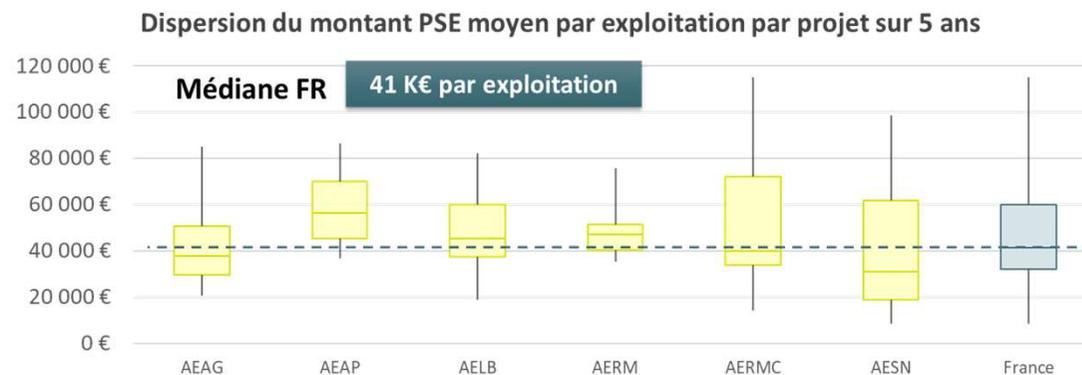
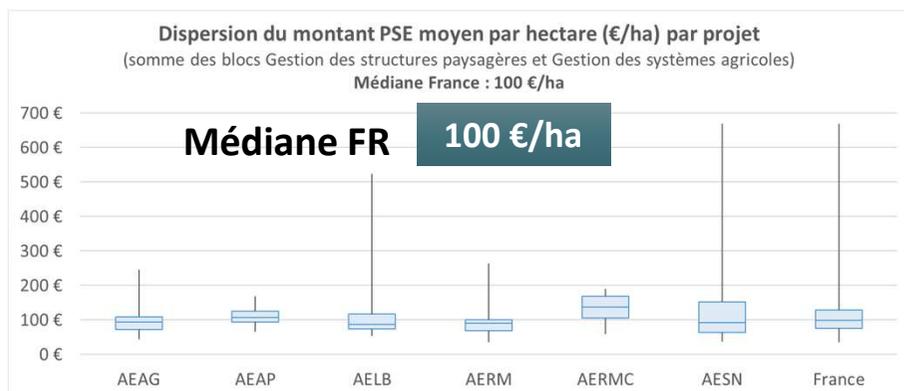
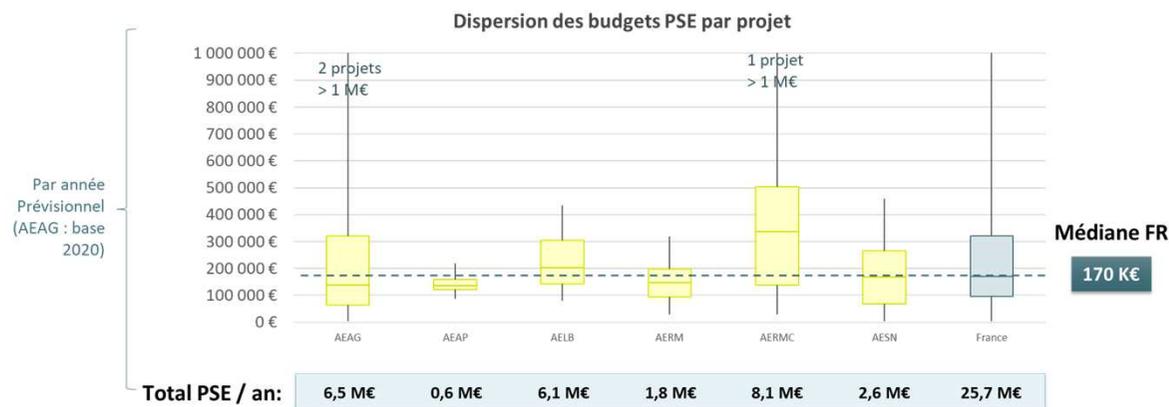
# La mobilisation des exploitations dans les PSE MTECT en France Métropolitaine



## Montants

Au total : **131,7 M€** engagés sur 5 ans pour la rémunération directe aux exploitations engagées

- En médiane, **170 k€ de budget en rémunération directe** par projet
- En médiane, **41 k€ de budget prévisionnel par exploitation sur 5 ans**
- En médiane, un **montant de 100 €/ha** dimensionné
- Une très grande variabilité existe !

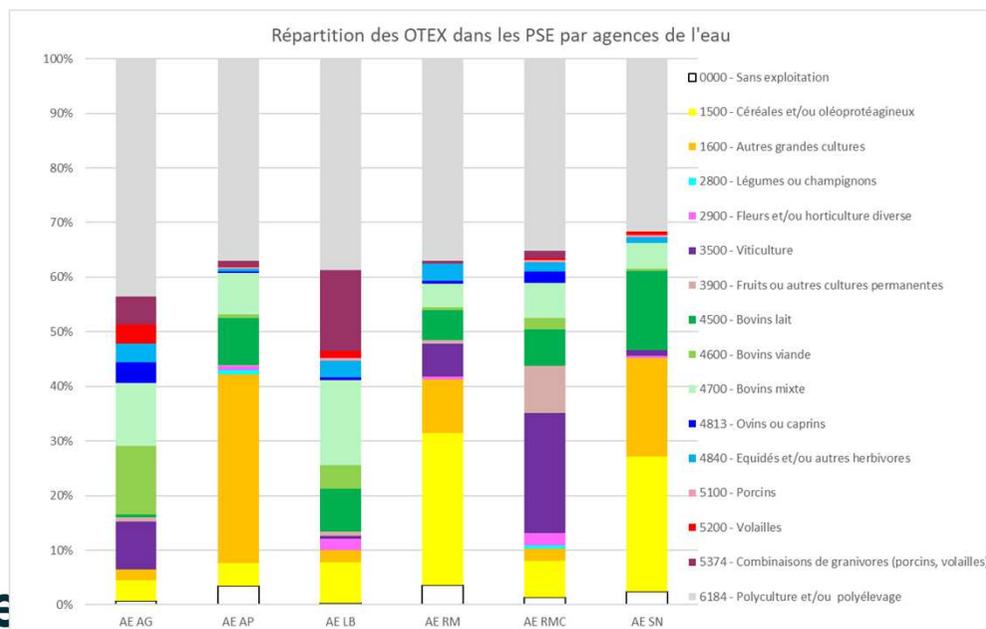


# La mobilisation des exploitations dans les PSE MTECT en France Métropolitaine

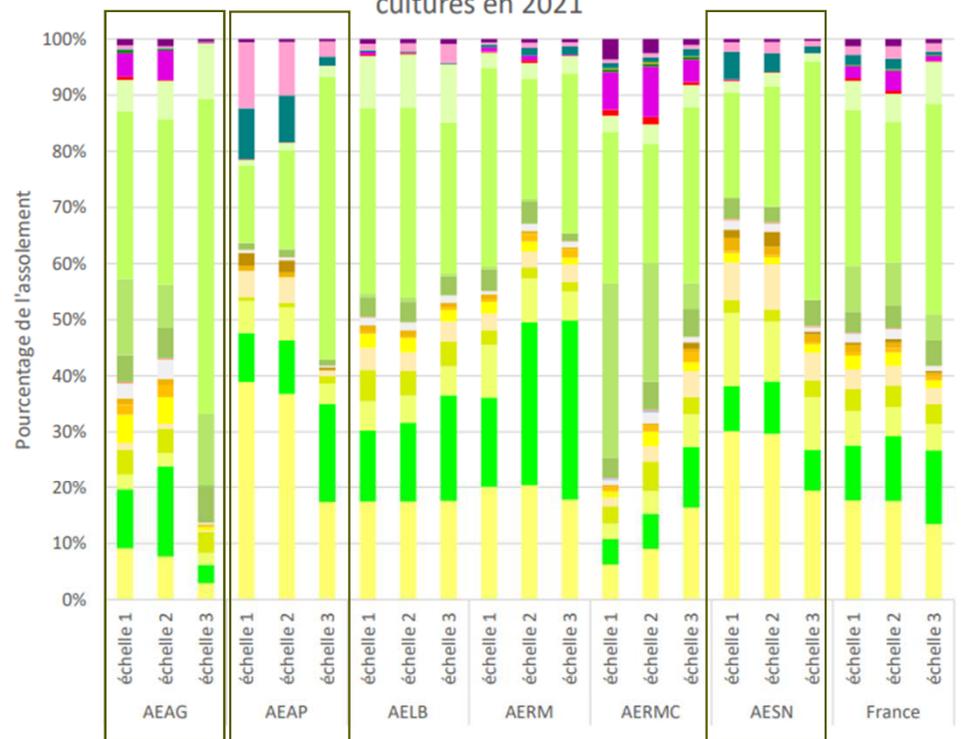


## Typologie des exploitations engagées

- La **polyculture élevage** est l'**OTEX majoritaire** des communes qui intersecte les PSE (30 à 40 % des communes)
- Des OTEX « **Grandes cultures** » fortement mobilisés sur **AEAP, AERM, et AESN**
- Un ciblage des cultures différent en fonction des agences : prairies permanentes pour **AEAG et AESN (PSE Herbe)**
- Une difficulté à mobiliser les exploitations avec des cultures à haute valeur ajoutée : **AEAP, AESN**



Répartition des assolement par agence et par groupe de cultures en 2021



**Légende :**

échelle 1 : Ensemble des exploitations de l'agence

échelle 2 : Exploitations ayant au moins une parcelle dans un territoire PSE

échelle 3 : Exploitations engagées dans un projet PSE

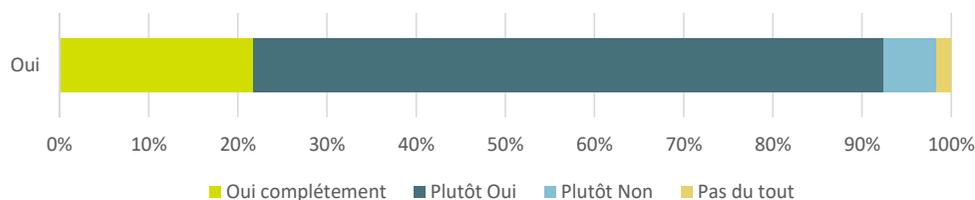
- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Riz
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Oliviers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

# La mobilisation des exploitations dans les PSE MTECT en France Métropolitaine

## Retours qualitatifs des exploitations engagées

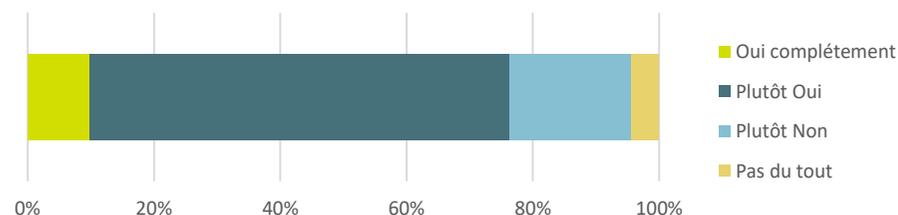
- Un succès pour la mobilisation de nouveaux agriculteurs :  
→ 85% n'étaient pas engagés dans une autre action de la collectivité (résultat enquête)
- Le PSE permet de répondre au besoin des agriculteurs de valoriser les services rendus :
  - la reconnaissance des efforts déjà fournis via la rémunération du maintien
  - Le PSE est un outil pertinent pour valoriser les services rendus par l'agriculture auprès du grand public

Les indicateurs proposés rendent-ils bien compte des services environnementaux que vous rendez ? (hors question de la rémunération)



- Les facteurs d'engagement dans un PSE selon les agriculteurs bénéficiaires :
  - Un projet conçu et adapté au territoire
  - Une accompagnement technique associé
  - Une reconnaissance des efforts consentis
  - L'absence de pénalités (rémunération au résultat)
  - Une rémunération satisfaisante par rapport aux actions mises en œuvre pour 78% des répondants

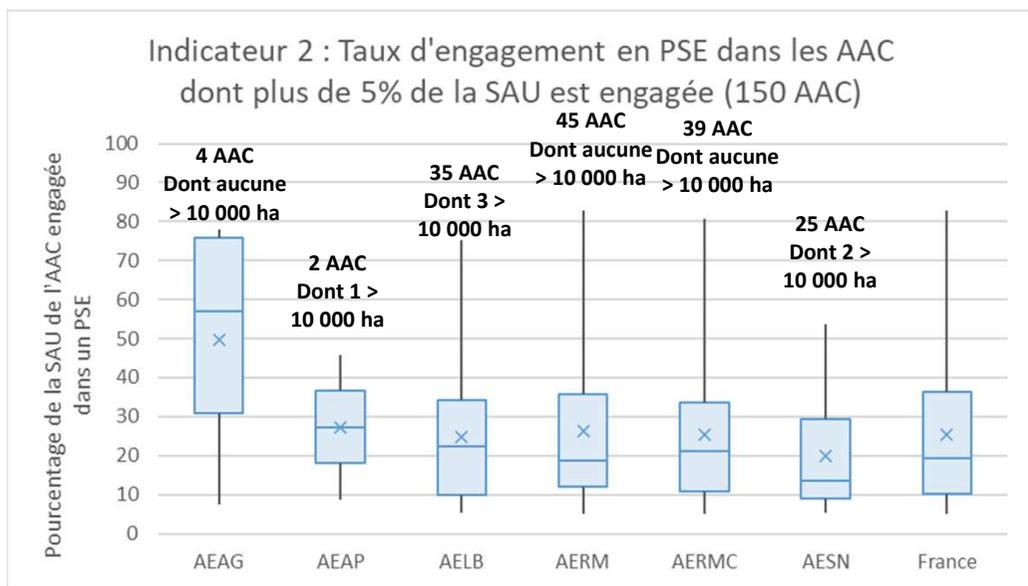
Estimez-vous que la rémunération que vous allez toucher est suffisante par rapport aux actions que vous allez mener ?



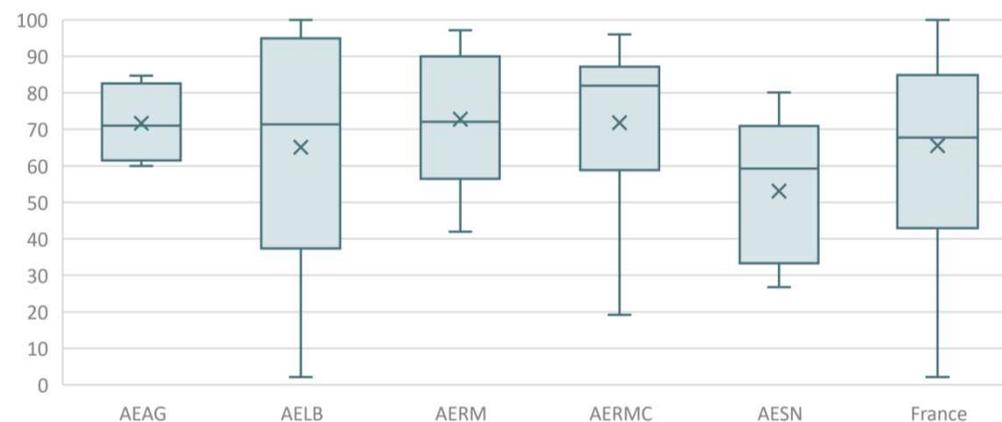
# Quelle couverture sur les AAC ? Quelle efficacité de la rémunération ?

- **19% de la SAU des AAC engagée dans un PSE (médiane Fr)**
  - Variable selon les agences (nombre et taille des AAC)
- **Niveau de représentativité**
  - Sur les 954 AAC en Fr, 7,8% de SAU engagées en MAEC, dont 6,2% engagées en CAB/MAB (RPG 2021)

- **30% de la SAU engagée dans un PSE se trouve sur une AAC --> 70% en dehors des AAC**
  - Une « efficacité » de la rémunération faible du fait d'un engagement obligatoire de 100 % de la SAU de l'exploitation



Indicateur 3: zoom sur les PSE à enjeu "Eau-Captage" et les AAC – 54 PSE  
Variation des taux de "SAU en dehors des AAC" des EA engagées dans un PSE par rapport à la "SAU TOTALE des EA"



Données calculées sur la base du RPG 2021 et des numéros pacage des exploitations engagées.  
Les AAC considérées sont issues de la couche « aire captage »

# Comment les collectivités ont répondu à l'enjeu eau dans le cadre du régime PSE MTECT ?

- **Au travers des indicateurs :**

- Des indicateurs de résultats : IFT, REH
- Des indicateurs de moyen pour adapter à la dynamique en cours : couverture, diversification via des BNI, cultures de printemps, désherbage mécanique

- **Au travers de critères d'éligibilité**

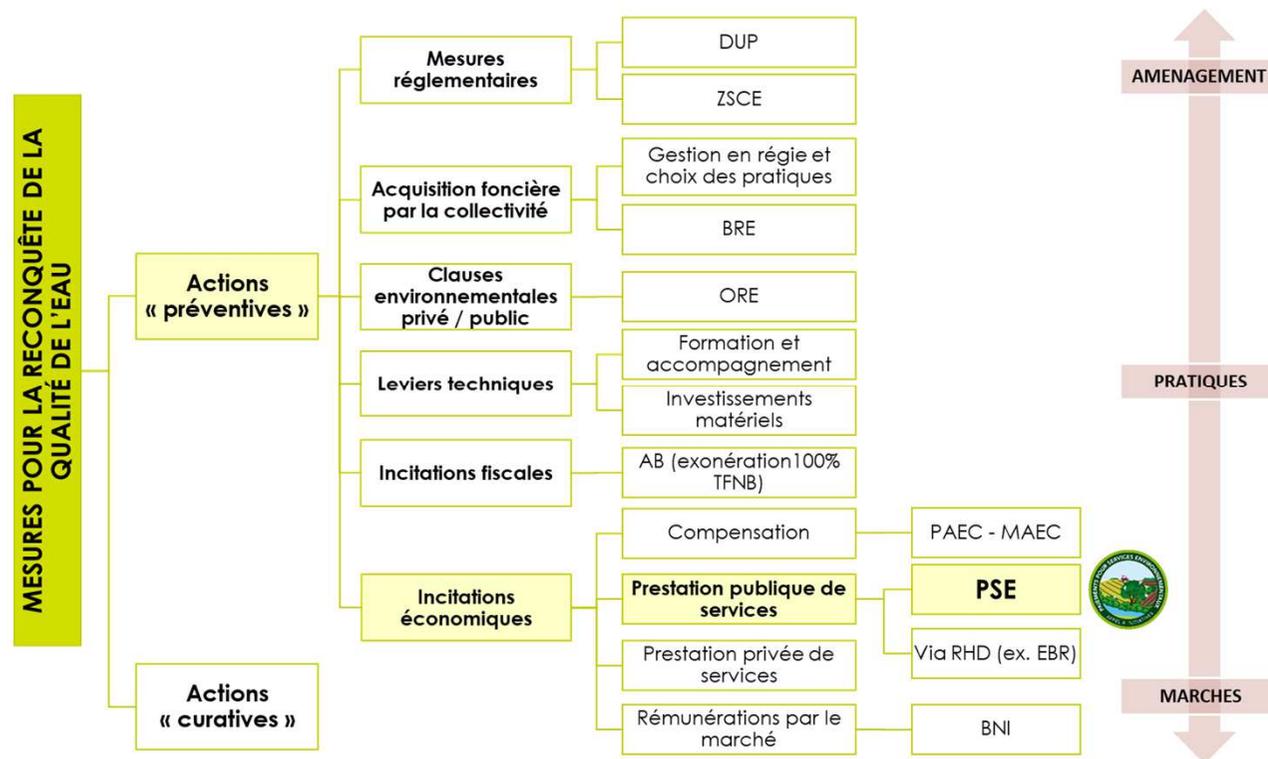
- Ciblage d'exploitations ayant un minimum de SAU dans l'AAC

- **Des configurations dans la mise en œuvre variées :**

- En interne
- Délégué à un prestataire (chambre d'agriculture, coopérative)
- Mutualisé entre plusieurs EPCI

- **Un lien fort avec les autres leviers pour reconquérir la ressource en eau :**

- Un accompagnement technique individuel et collectif en parallèle ou identifié comme un manque par les agriculteurs et la collectivité si pas encore mis en place
- Des projets filières pour soutenir la diversification



# ZOOM SUR CERTAINS PSE DANS LES AAC

## 6 PSE « Algues vertes »

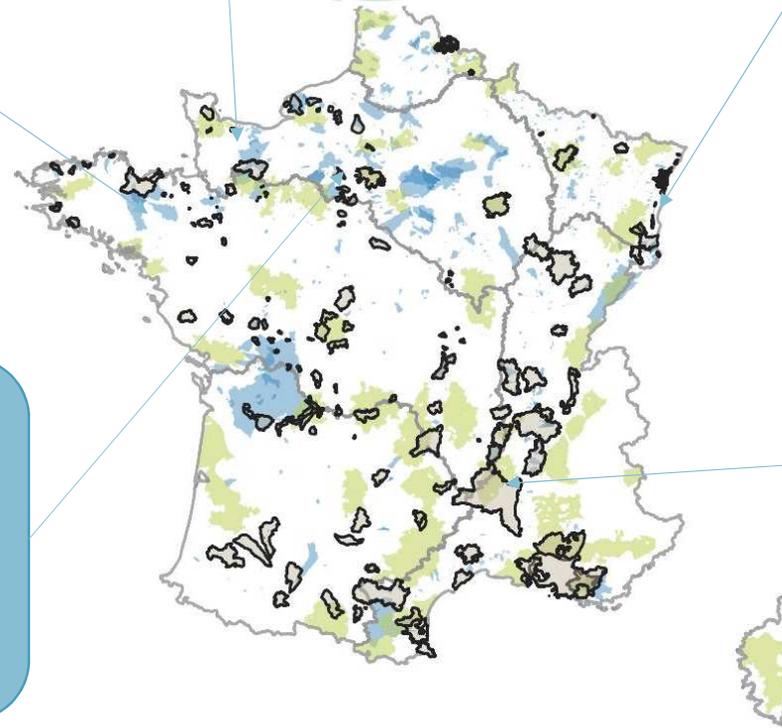
- Cadre ZSCE
- Indicateurs REH « proxy » sur la concentration en nitrates dans la nappe

## 4 PSE « Herbe »

- CC « clé en main »
- Maintien de l'herbe (PP)



- Indicateur **BNI**
- Etudes valorisation biomasse et méthanisation pour proposer des débouchés pérennes



- Indicateur **BNI**
- Effet volume attendu pour le développement de filières de diversification



- Enjeu Eau & Biodiversité : **6 indicateurs** (pratiques & IAE)
- Instruction et accompagnement technique externalisée : **8 structures différents** (coop et chambre) au choix

# Grandes conclusions et suites

- **Le PSE était très attendu des collectivités pour plusieurs raisons et s'intègre très bien dans la stratégie d'actions**
  - Lancer ou relancer la dynamique de mobilisation des agriculteurs sur les enjeux Eau et biodiversité
  - Le PSE comme soutien des actions agricoles en cours : filières, animation...
  - Donne de la crédibilité aux structures auprès du monde agricole
  - Donne de la crédibilité aux actions de préservation de la ressource en eau au sein des EPCI (fierté des élus)
  - Le PSE qui permet de construire une vision transversale de l'agriculture entre les enjeux Eau et biodiversité : transversalité des services, coopération entre structures sur un même territoire (« le PSE a réuni les gens autour de la table »)
- **Des éléments générant de la complexité :**
  - Rémunération ciblée sur les zones à enjeu
  - Intégration des Bios dans le dispositif parfois complexe : un sentiment d'injustice vécu par certains exploitants en AB, non cumul entre écorégime AB et PSE.
  - Un critère d'additionnalité (absence de double financement) complexe à gérer avec les écorégimes et les MAEC :
    - Le PSE souvent concurrent avec des MAEC notamment surfaciques empêchant de facto l'engagement des exploitations, même si les services rendus sont différents (ex MAEC Hamster)
    - Le PSE souvent concurrent avec les écorégimes voie de la certification : des choix soit sur le cumul mais vigilance forte sur l'additionnalité, ou exclusion totale (choix entre les deux pour les agriculteurs)
- **Des contreparties importantes sur les moyens mis en œuvre**
  - Un coup d'entrée dans le dispositif important pour les agences et les collectivités
    - Retour des études de cas : entre 0.5 et 1 ETP pour la préfiguration et la contractualisation pour certains projets
  - Mais « une porte d'entrée pour mobiliser les agriculteurs intéressante »
  - Des moyens sous-estimés pour le suivi des PSE (label haie en particulier) → évaluation T+5
  - Efficience comparée avec les MAEC à évaluer en T+5



**ceresco.**

Alimentation, filières & territoires

CERESCO | 18 rue Pasteur 69007 Lyon France  
Tél : 04 78 69 84 69 | Fax : 04 78 72 28 65  
[contact@ceresco.fr](mailto:contact@ceresco.fr) | [ceresco.fr](http://ceresco.fr)

# Perspectives PSE

—  
Lucile Roussel, Commissariat Général au Développement  
Durable

Journée d'échanges techniques

**Leviers économiques  
pour la transition  
agroécologique**

26 Novembre 2024 – La Défense





# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PSE**

**NOVEMBRE 2024**

# L'expérimentation des PSE

PLAN  
BIODIVERSITÉ



Mesure 24 annoncée en 2018 : **mettre en place des PSE destinés aux agriculteurs, pour valoriser des pratiques favorables à l'environnement.**

**Aide d'Etat agricole validée en 2020**



170 M€ sur la période 2019-2024.



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

PLAN D'ACTION  
POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE ET  
CONCERTÉE DE L'EAU

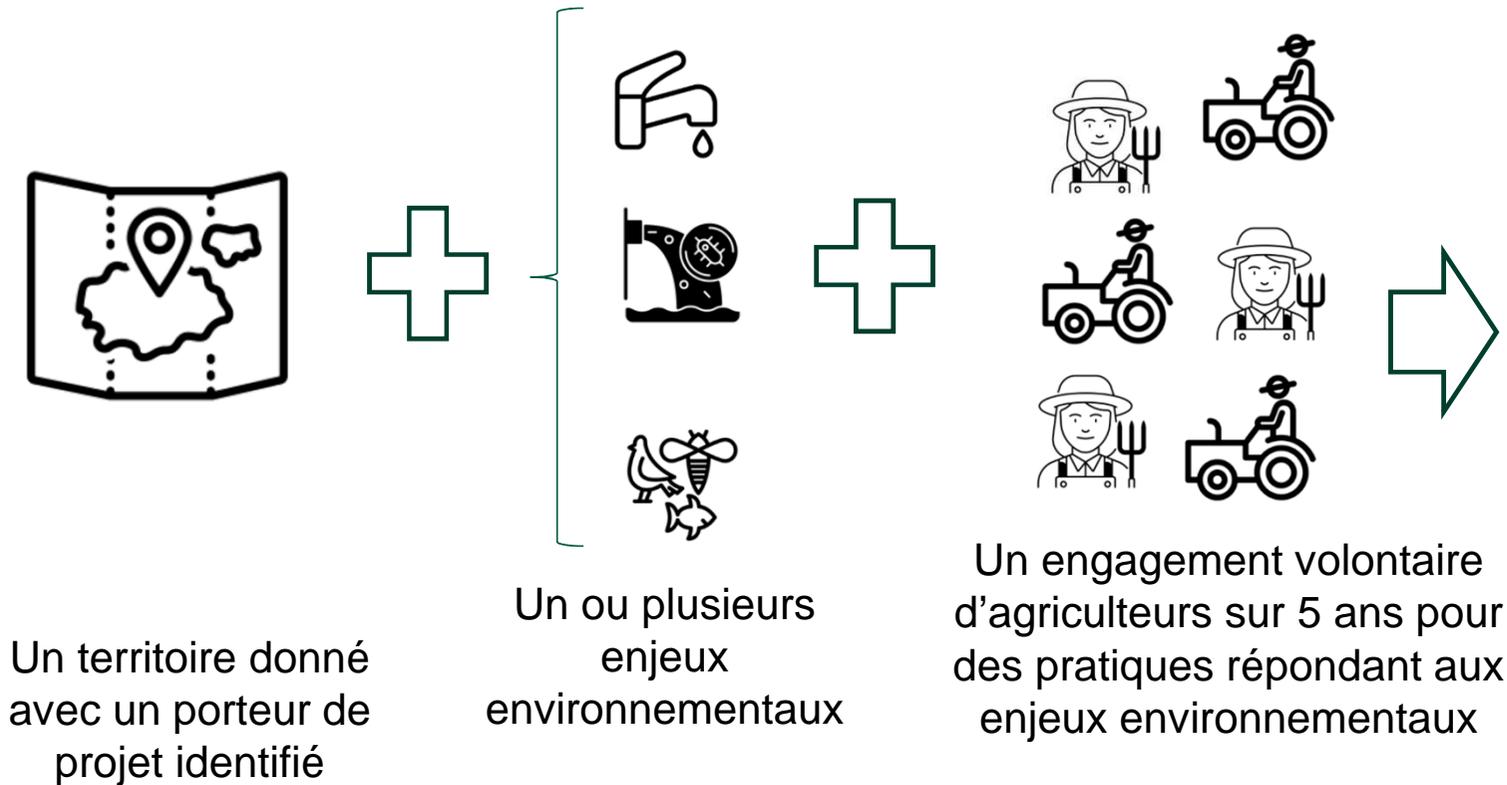
Plan Eau annoncé en mars 2023, 2 mesures évoquent les PSE :  
**Mesure 27** : prolongation de l'expérimentation jusqu'à la fin de la programmation PAC (30M€/an jusqu'en 2027)  
**Mesure 20** : préservation des zones humides (50M€/an)

Stratégie  
nationale  
BIODIVERSITÉ

Mesure 13, action 8 : « fixer les conditions juridiques et les moyens de la pérennisation du dispositif expérimental des PSE »

# L'expérimentation des PSE

Qu'est-ce qu'un PSE (dans le cadre de l'expérimentation)?



- ❑ **Des indicateurs choisis et calibrés au niveau territorial** allant au-delà de la réglementation
- ❑ **Un paiement annuel lié à la surface engagée** de l'exploitation, encadrée par des valeurs plafond
- ❑ Une rémunération basée sur le **maintien de l'existant** (haies, prairies, ...) et/ou **l'évolution de l'exploitation d'une année à l'autre**

# Suite de l'expérimentation

## Régime cadre PSE à partir du 1er janvier 2025

Régime dans la **continuité du cadre actuel**, jusqu'en 2027 et quelques modifications :



Autorité d'octroi : tout financeur public



Le porteur de projet doit définir une surface minimale ou un taux de surface minimale dans la zone à enjeu, rendant l'exploitant agricole éligible au dispositif



Obligation de l'animation des projets territoriaux



Bornes minimales des indicateurs fixés à la pratique moyenne ou médiane

# Suite de l'expérimentation

Régime cadre PSE à partir du 1er janvier 2025

Régime dans la **continuité du cadre actuel**, jusqu'en 2027 et quelques modifications :



Engagement de 5 à 7 ans

Possibilité d'engager seulement une partie de la SAU dans des contextes particuliers, dûment justifiés



Obligation d'utilisation plateforme PSE Environnement pour définir le système d'indicateur et simuler les rémunérations des exploitants agricoles



Obligation d'envoyer le projet au MTECT avant d'utiliser le régime: [contact@pse-environnement.fr](mailto:contact@pse-environnement.fr)

# Focus financements privés

Le cadre présenté ne s'applique pas pour des PSE avec des financements 100% privés mais volonté de permettre que des financements privés puissent « abonder » un PSE public

Test en cours par AEAP  
d'un PSE adossé à une  
prime filière au résultat



Possibilité d'avoir des  
financements privés sur  
un PSE dans la limite du  
besoin de financement  
du projet (en cours  
d'expertise)

Expérimentation avec  
AESN de crédits  
biodiversité en prenant les  
PSE comme exemples

# Ressources sur les PSE

Page internet qui rassemble :

- Le régime d'Aide d'Etat
- Résumé des étapes principales pour faire un PSE (à venir)
- Le guide pour les potentiels porteurs de projet (à venir)

PSE Environnement qui rassemble tous les projets existants

Triple performance : présentation des PSE et témoignages d'agriculteurs

[https://wiki.tripleperformance.fr/wiki/Paiement\\_pour\\_servicesenvironnementaux\\_\(PSE\)](https://wiki.tripleperformance.fr/wiki/Paiement_pour_servicesenvironnementaux_(PSE))

Vidéos Youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=5JhrZGwxN6A>

<https://www.youtube.com/watch?v=c5lmTJVIngY>

---

# Perspectives 2025-2027

Fin des premiers PSE et suites  
à donner

Expérimentation menée par des collectivités  
seules (mode de financement à définir)

Nouveaux projets dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme des Agences de l'Eau

- Financement au fil de l'eau

AEAP 70% et max 100% pour les PSE zones humides + animation 70%

AESN cofinancement, animation 80%

AERM 80% jusqu'à 90% pour les collectivités de

- 80k hab. ; animation 80%

- Appels à projets

AERMC AMI fin 2025 Sobriété en eau, Biodiversité, Qualité de l'eau, Préserver restaurer la  
qualité des sols

AELB : pas d'appel à projet d'ici 2028

AEAG : en cours de discussions

Suite de l'évaluation : étude en 2026